

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 281-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.1108

Déposée le: 16.11.2015

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)
Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 19.11.2015

N° d'ACE: 68/2016 du 20 janvier 2016

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: Non classifié

Proposition du **Rejet**

Conseil-exécutif:



Assurer et garantir le contrôle aux frontières nationales

Le Conseil-exécutif est chargé de s'engager auprès de la Confédération pour que le contrôle aux frontières soit rétabli pour protéger la population suisse.

Développement

Les événements de ces derniers jours et semaines provoquent la consternation et l'inquiétude devant l'incapacité de la Confédération de prendre les mesures permettant de résoudre la crise migratoire. La Confédération doit s'attacher le plus rapidement possible à protéger ses frontières et à corriger sa politique de l'asile, car les lacunes de sécurité qui s'ensuivent sautent aux yeux.

Une première mesure à prendre pour la protection de la population suisse est de rétablir le contrôle aux frontières pour endiguer l'arrivée d'immigrants illégaux. Il faut immédiatement charger l'armée de contrôler et de protéger les frontières. L'entrée en Suisse doit être strictement refusée aux migrants provenant d'Etats tiers sûrs et qui cherchent donc à entrer en Suisse en passant par l'un des pays voisins. Les accords de Schengen et de Dublin ne fonctionnent plus depuis belle lurette, c'est ce que montre clairement la problématique de l'asile en Europe.

La Confédération a la responsabilité de détecter les dangers, de les analyser et de prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent. S'agissant de la protection de la population, il faut agir et non plus réagir.

Motivation de l'urgence

Les événements récents en Europe montrent clairement qu'il y a péril en la demeure.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est conscient de l'inquiétude et de l'insécurité au sein de la population suisse face aux flux migratoires. Il constate que, si la situation en matière d'asile est tendue, elle est loin d'être désastreuse. La Confédération et le canton de Berne ont mis en œuvre les mesures nécessaires en restructurant le domaine de l'asile. Lors de la session de novembre 2015, le Grand Conseil a été largement informé des efforts et des stratégies appliqués au niveau cantonal et y a réagi, pour l'essentiel, de manière favorable.

La coopération dans l'espace Schengen/Dublin se fonde sur le constat que la lutte contre la criminalité transfrontalière et la gestion des flux migratoires en Europe requièrent des efforts communs et que ces problèmes peuvent être résolus plus efficacement si les autorités nationales compétentes s'y attellent ensemble plutôt qu'individuellement. L'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen/Dublin a entraîné la suppression des contrôles frontaliers, qui n'ont désormais plus lieu aux frontières intérieures mais extérieures, où ils ont été renforcés. La Suisse participe en outre au Fonds pour les frontières extérieures et à l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures de Schengen (Frontex). Le Conseil-exécutif est convaincu que renoncer à cette coopération n'est pas la bonne voie pour répondre à la situation actuelle en matière d'asile et de réfugiés.

Fin novembre 2015, le Secrétariat d'État aux migrations a procédé à une consultation préalable auprès des membres de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police. Il ressort des résultats que 17 cantons refusent de réintroduire temporairement des contrôles aux frontières de la Suisse.

Le Conseil-exécutif estime par ailleurs que l'armée doit actuellement utiliser ses ressources en matière de personnel et de logistique pour faire face à la situation difficile dans le domaine de l'asile et des réfugiés. Ce soutien est fortement apprécié par les cantons. Mobiliser l'armée pour contrôler les frontières avec les États européens voisins représenterait une tâche d'envergure dont la mise en pratique n'est ni raisonnable ni judicieuse.

Destinataire

- Grand Conseil